



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, que :

Le règlement 528-2020 ayant pour objet « de modifier les échéances des versements en reportant le paiement de la taxe foncière et les tarifs de compensation » sera adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 351, rue Turgeon, le lundi 6 avril 2020 à 18h.

Une copie du règlement est déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 2 avril 2020.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Roberval, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, bureau de poste et sur le site internet municipal et ce en date du 2 avril 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 avril 2020.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier